

# Abortion Access Hub (Centre d'accès à l'avortement) de la ville de New York



## Bénéficiez d'un soutien en toute confidentialité en matière de services et de soins liés à l'avortement

L'avortement est une méthode de soins de santé courante et sans risque pour mettre fin à une grossesse. Aux États-Unis, une femme sur quatre avorte avant ses 45 ans.\* Décider d'avorter est un choix personnel. Personne ne doit vous forcer à avorter ou à ne pas avorter.

À New York (NYC), l'avortement (aussi appelé « IVG ») est légal, sans risque et accessible à toute personne qui souhaite en bénéficier grâce au Centre d'accès à l'avortement de NYC, indépendamment du statut migratoire ou d'assurance. **Pour être orientée vers ces services, appelez le Centre au 877 692 2482, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h.**

Le Centre vous mettra en relation avec des prestataires de santé formés aux soins liés à l'avortement à NYC. Si vous avez besoin d'assistance financière, les professionnels du Centre vous transmettront des ressources, telle qu'une assistance financière pour la procédure d'avortement ou une assistance pour le transport ou l'hébergement. Les personnes potentiellement éligibles à Medicaid seront mises en relation avec des prestataires pouvant inscrire les patientes au programme Medicaid.

Tous les appels passés avec le Centre sont confidentiels et anonymes. Aucune donnée d'identification n'est collectée ni enregistrée, et le personnel propose une assistance dans diverses langues, notamment l'anglais, l'espagnol, le français, le créole haïtien, le chinois, le bengali, le russe et le yiddish, entre autres.

Veillez noter qu'il existe des établissements anti-avortement, parfois appelés centres pour les grossesses en crise ou centres de ressources sur la grossesse, dont l'objectif est d'empêcher les femmes d'avorter. Si vous trouvez une fausse clinique, veuillez la signaler en appelant le **311**. Ces établissements n'ont pas l'obligation légale de respecter la confidentialité de vos informations personnelles. Si vous estimez qu'une entreprise ou une organisation viole les droits à la confidentialité des données médicales des patientes, vous pouvez soumettre une plainte auprès du Ministère de la Santé et des services sociaux des États-Unis (U.S. Department of Health and Human Services) via la page **[hhs.gov/hipaa/filing-a-complaint](https://hhs.gov/hipaa/filing-a-complaint)**.

- Dans NYS, vous pouvez avorter pour tout motif jusqu'à 24 semaines de grossesse, ou plus si votre santé est menacée ou si la grossesse risque de ne pas arriver à terme.
- Si vous souhaitez avorter mais que vous ne savez pas exactement de combien de semaines vous êtes enceinte, vous pouvez appeler ou consulter un prestataire de santé spécialisé en IVG afin de déterminer si vous êtes éligible. D'autres États peuvent également proposer des services d'avortement à un stade plus avancé de la grossesse pour tout motif.
- Il existe deux types d'avortement (ou « IVG ») : l'IVG médicamenteuse et l'IVG instrumentale (chirurgicale). Votre prestataire de soins de santé peut vous recommander l'un ou l'autre en fonction de vos préférences, de vos antécédents médicaux et du nombre de semaines depuis vos dernières règles.
- Dans NYS, les adolescent(e)s peuvent avoir accès à des services de santé sexuelle, notamment liés à l'avortement, dans n'importe quelle clinique de santé, sans autorisation parentale et sans que leurs parents soient informés.
- Dans NYS, la discrimination et le harcèlement basés sur les décisions relatives à la santé reproductive sont interdits. Pour obtenir gratuitement (pro bono) des informations juridiques sur l'avortement, appelez la ligne d'assistance de la Procureure générale de l'État de New York au 212 899 5567.

Pour plus d'informations sur les services de paiement et d'assistance, l'accès à l'IVG pour les immigrantes, la protection de vos données de santé, et pour savoir comment trouver un prestataire, appelez le Centre au 877 692 2482, ou consultez le site **[nyc.gov/abortion](https://nyc.gov/abortion)**.